

ETABLISSEMENTS	REPUBLIQUE FRANCAISE	DEPARTEMENT
Centre Communal d'Action Sociale		Vau-d'oise

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Mardi 4 avril 2023, à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Etaient présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Rosa MACEIRA, M. Allaoui HALIDI, Mme Teresa EVERARD, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Karine DARNET GINOT, M. Patrice BOULAY, M. Gilles CORBIN et M. Mamoudou KOUME.

Etaient excusées : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE qui donne pouvoir à Mme Teresa EVERARD et Mme Zohra SLAOUL.

Secrétaire de séance : Mme Anais BENDRA.

1. Compte de gestion 2022.

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales, le Conseil d'Administration entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif.

Les écritures du compte de gestion du budget du CCAS peuvent être récapitulées comme suit :

Résultats cumulés :

Budget	Résultat de l'exercice 2022	Résultat clôture 2022
Investissement	- 8 999.07€	46 726.80€
Fonctionnement	- 53 859.41€	216 994.69
TOTAL	- 62 858.48€	263 721.49€

Vu les dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le budget primitif voté le 13 avril 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Vu le Compte de gestion du budget CCAS dressé par le Trésorier municipal ;

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2022 par Mme la Trésorière municipale n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;

M. le Président entendu,

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré à L'UNANIMITE,

1°) Arrête ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022.

2°) Autorise M. le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de la convocation : 28/03/2023

Nombre de membres présents : 10

Nb total de personnes ayant pris part au vote : 11

Date d'affichage :

Villiers-le-bel, 07/04/2023

Le Président
Jean-Louis MARSAC

